

2012

ENTRE-LACS

Événement sur le
thème de l'eau

ART/TERRE

Événement sur le
thème de la terre

APPEL A PROJETS

1

- **Entre-Lacs** a lieu du **lundi 21 mai au dimanche 10 juin** sur la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR).
Durant une semaine – du 21 au 27 mai –, 10 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale flottante, émergente des eaux du Lac des Espagnols.
- **art/terre** a lieu du **lundi 28 mai au dimanche 3 juin** autour de l'ancien canal à Comines (BE).
Durant une semaine, 10 créateurs (ou équipes) sont invité(e)s à réaliser une œuvre artistique originale dans laquelle la terre est essentielle.

Les participants des deux événements sont sélectionnés sur base d'un dossier de candidature à déposer avant le 31 décembre 2011.

art/terre et Entre-Lacs sont deux événements dotés de respectivement 10.000 € chacun :

- chaque participant (ou équipe) sélectionné(e) reçoit une indemnité de 1.000 euros.
- Deux coups de cœur, attribués par les deux organisateurs parmi les œuvres réalisées respectivement à Entre-Lacs 2012 et à art/terre2012, débouchent sur une exposition commune des artistes concernés programmée sur la saison 2012/2013 de l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq.
- Une exposition des photographies des œuvres réalisées au cours des deux événements est organisée au Centre culturel MJC de Comines-Warneton au cours de la saison 2012/2013.
- Un catalogue-reportage est édité et largement diffusé.

Organisation



Centre culturel MJC de Comines-Warneton (BE)
www.art-terre.be | info@art-terre.be | +32(0)56.56.15.15

Partenaires : Ville de Comines-Warneton, Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, Briqueteries de Ploegsteert sa, Wienerberger, CERATEC, Le Courrier, No Télé, Nord Eclair



Atelier 2 - arts plastiques à Villeneuve d'Ascq (FR)
www.entre-lacs.eu | entrelacs@atelier-2.com |
+33(0)3.20.05.48.91

Partenaires : Ville de Villeneuve d'Ascq, Espace Naturel Lille Métropole, Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Lead Network, Conseil Général du Nord, Lille Communauté Urbaine.

REGLEMENT

Contexte

Le rapprochement d'Entre-Lacs et d'art/terre trouve sa source dans quelques convergences fondamentales :

- une volonté d'appuyer les événements sur des spécificités locales nées de ressources naturelles : les lacs pour Villeneuve d'Ascq et les briqueteries pour Comines-Warneton
- la sensibilisation à l'art contemporain par le rapprochement des publics et des artistes, non pas dans des espaces convenus tels musées ou galeries, mais dans des lieux de vie
- et, par extension, le travail des artistes in situ, amenant ainsi habitants et publics, par le biais d'espaces revisités et de questionnements, à regarder et à considérer leurs espaces de vie autrement.
- Une volonté enfin de soutenir la création artistique par la diffusion et l'aide aux plasticiens dans la création d'installations in situ.

Une attention particulière a été apportée par les deux organisateurs pour que les deux manifestations offrent aux artistes des conditions similaires de travail et d'accueil.

Le règlement et le dossier de candidature sont communs aux deux événements, l'appel à projets est lancé en commun et les dossiers de candidature seront étudiés également par un comité de sélection unique et commun à art/terre et à Entre-Lacs.

L'Atelier 2 – arts plastiques à Villeneuve d'Ascq et le Centre culturel MJC de Comines-Warneton sont néanmoins deux structures distinctes et – hormis le partenariat étroit établi sur l'appel à projets et sur la sélection des artistes pour les deux manifestations – chaque structure agit en toute autonomie et est responsable pour la manifestation qu'elle organise : le Centre culturel MJC pour art/terre et l'Atelier 2 – arts plastiques pour Entre-Lacs.

Entre-Lacs et art/terre 2012 se dérouleront dans le cadre de Lille 3000.

Plus d'information sur le contexte des deux manifestations sur www.entre-lacs.eu et sur www.art-terre.be.

Généralités

art/terre a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales où la terre est essentielle : la terre doit constituer le support de l'œuvre et/ou en être le thème.

L'interprétation de la thématique est voulue la plus large possible (la terre comme matériau mais aussi comme symbolique : la terre est à envisager au sens le plus large du terme).

Les œuvres devront être réalisées autour de l'ancien canal à 7780 B-Comines du lundi 28 mai au dimanche 3 juin 2011 (voir détails et situation sur www.art-terre.be).

Entre-Lacs a pour objet de valoriser des œuvres artistiques originales où l'eau est essentielle. L'eau doit constituer le support de l'œuvre.

L'événement s'inscrit dans le contexte de la chaîne des lacs de Villeneuve d'Ascq (FR). L'eau comme matériau et aussi comme symbolique : l'œuvre devant être positionnée sur le Lac des Espagnols (voir détails et situation sur www.entre-lacs.eu).

- Entre-Lacs et art/terre sont dotés de respectivement chacun 10.000 € répartis en indemnités de 1.000 € par projet sélectionné et abouti. L'indemnité est versée à l'issue de l'événement, sur base d'une facture libellée par l'artiste. Les organisateurs se réservent le droit soit de réduire, soit d'annuler l'indemnité si le projet n'est pas abouti.
- Une exposition commune des coups de cœur des deux organisateurs au cours d'art/terre et Entre-Lacs 2012 est programmée sur la saison 2012/2013 de l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq (FR).

- 10 candidats (ou groupes) maximum sont admis à participer à art/terre et 10 candidats (ou groupes) maximum sont admis à Entre-Lacs.
 - Le concours est ouvert à toute personne âgée de 18 ans au moins.
 - La participation à Entre-Lacs et/ou à art/terre peut se faire à titre individuel ou en groupe. Plusieurs projets peuvent être introduits par un même artiste ou groupe d'artistes, soit pour Entre-Lacs, soit pour art/terre, soit pour les deux événements. Dans ce cas, une fiche technique (cf. annexe) devra être complétée pour chaque projet introduit.
 - Les groupes ne peuvent pas comporter plus de trois participants. Chaque groupe peut néanmoins se faire aider par d'autres participants non indemnisés et non pris en charge par l'organisation.

Sélection des candidats

- La sélection des candidats admis à participer s'effectue par un comité de sélection unique art/terre | Entre-Lacs sur base d'un dossier dans lequel le candidat présente :
 - l'idée ou le projet artistique qu'il entend développer dans le cadre de l'événement.
 - les références (réalisations, cursus, croquis...) permettant d'augurer l'intérêt et la bonne fin de l'œuvre.
- **Le dossier de candidature doit être introduit pour le 31 décembre 2011 au plus tard.** Il devra parvenir par la poste ou être déposé, quelque soit la manifestation pour lequel le dossier est introduit :

- soit Centre culturel MJC de Comines-Warneton, rue des Arts, 2 à B-7780 Comines-Warneton
- soit à l'Atelier 2 – arts plastiques, BP 30102 à FR-Villeneuve d'Ascq cedex

et comprendra :

(Cas N°1 – participation à titre individuelle)

- Un curriculum vitae
- Une photocopie de la carte d'identité (Recto/Verso)
- Un dossier présentant toute trace de travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse,...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
- Des photographies d'œuvres récentes
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés – une fiche à compléter par projet

(Cas N°2 – participation en groupe)

- La composition du groupe (noms, prénoms et coordonnées)
- Par membre :
 - Un curriculum vitae
 - Une photocopie de la carte d'identité (recto/verso)
 - Un dossier présentant toute trace de travail (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat.
 - Des photographies d'œuvres récentes.
- La fiche technique reprise en annexe du présent document : tous les points de la fiche doivent être complétés – une fiche à compléter par projet

Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.

- Les décisions du comité de sélection sont sans appel et seront communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2012 au plus tard, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions.

Déroulement des deux manifestations

Entre-Lacs : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 21 mai au dimanche 27 mai 2012.

art/terre : La réalisation de l'œuvre a lieu du lundi 28 mai au dimanche 3 juin 2012.

Pour chacune des deux manifestations :

- La présence sur le site est obligatoire durant toute la semaine.
- **Durant toute la durée de la manifestation, le public est invité à visiter les artistes au travail et les contacts sont encouragés notamment par la présence de guides sur le site.**
- Les éléments préfabriqués doivent être accessoires dans le projet réalisé et le travail in situ doit être prépondérant.
- L'emplacement du travail de l'artiste sur les sites mis à disposition, que ce soit pour Entre-Lacs ou pour art/terre, doit obligatoirement faire l'objet d'un accord préalable entre l'artiste et le Centre culturel de

BE-Comines-Warneton (pour art/terre) et l'Atelier 2 de FR-Villeneuve d'Ascq (pour Entre-Lacs) qui se chargeront, si nécessaire, d'obtenir les accords utiles auprès des pouvoirs publics ou des particuliers.

- Les organisateurs interviennent dans l'accueil des candidats sélectionnés :
 - Prise en charge pour les candidats du logement, petits-déjeuners et repas du midi (pique-nique) du lundi au dimanche
 - Prise en charge pour tous les candidats du souper du vendredi au dimanche.
- Les candidats sont tenus d'apporter tout outillage nécessaire à leur travail. Ils sont tenus d'apporter également tout matériau qui n'est pas cité ci-dessous et qui serait nécessaire à leur travail.
 - Aucun matériel de cuisson n'est mis à disposition des artistes par les organisateurs.
 - L'eau et l'électricité seront disponibles dans la limite des possibilités et des demandes.
 - Des briqueteries locales peuvent fournir gratuitement les matières suivantes : des rebus (briquillon, déchets de staltons), des briques crues et cuites, de l'argile.
 - L'Espace Naturel Lille Métropole peut fournir gratuitement divers éléments de branchages selon les dimensions, essences et quantités disponibles.
 - Les organisateurs ne peuvent être tenus responsables pour la qualité et la quantité de ces matériaux.
 - Les quantités de fournitures à mettre à disposition de l'artiste par les organisateurs devront impérativement être négociées au préalable et par écrit entre l'artiste et l'organisateur.
 - Toute fourniture autre que celles précisées ci-dessus peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste en matière de transport et de commande. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de son dossier de candidature.
- Les deux organisateurs décerneront deux coups de cœur, l'un à un projet réalisé à art/terre et l'autre à un projet réalisé à Entre-Lacs. Les artistes concernés seront invités en résidence au cours de la saison 2012/2013 à l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq.
Un coup de cœur sera également décerné par le public.
- Les œuvres réalisées sur place restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard :
 - pour Entre-Lacs : le mercredi 20 juin 2012
 - pour art/terre : le lundi 4 juin 2012
 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.
- Le Centre culturel de Comines-Warneton, pour art/terre, et l'Atelier 2 à Villeneuve d'Ascq, pour Entre-Lacs, assurent les artistes en responsabilité civile durant la période du concours. Aucune assurance ne couvre toutefois ni les candidats eux-mêmes ni leur travail. Le Centre culturel et l'Atelier 2 ne pourront pas être tenus responsables des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

Comité de sélection

Président :

Monsieur Pierre-Olivier ROLLIN, chef du Secteur des Arts plastiques de la Province de Hainaut (BPS 22)

Membres :

1. Madame Nadine BEERLANDT, Directrice du Centre culturel MJC, Comines-Warneton
2. Monsieur John BULTEEL, membre de la commission art/terre
3. Madame Caroline DAVID, chargée des arts plastiques, Lille 3000
4. Monsieur Joseph DEMUYSERE, membre de la commission art/terre
5. Madame Maryse DEVICK, Directrice de l'Atelier 2, Villeneuve d'Ascq
6. Madame Françoise DUBOIS, conseiller Secteur Création et Diffusion artistiques de la DRAC Nord – Pas-de-Calais
7. Monsieur François GLORIEUX, Président de l'Atelier 2, Villeneuve d'Ascq
8. Madame Sophie LEVY, Directrice-Conservatrice du LaM, Villeneuve d'Ascq
9. Monsieur Bob VERSCHUEREN, artiste
10. Monsieur Michel VOITURIER, écrivain, critique d'art
11. Un représentant de la Commission des Arts plastiques du Ministère de la Communauté française de Belgique
12. Un représentant de l'Espace Naturel Lille Métropole
13. Un représentant de la Ville de Villeneuve d'Ascq

2012

ENTRE-LACS

Événement sur le
thème de l'eau

ART/TERRE

Événement sur le
thème de la terre

- Proclamation des coups de cœur des organisateurs et du public
 - Entre-Lacs : le dimanche 27 mai 2012 à 19 heures
 - Art/terre : le dimanche 3 juin à 19 heures
- Les décisions du comité de sélection et les coups de cœur sont sans appel.

5

Divers

- Les candidats sélectionnés acceptent que des photos de leur travail ou d'eux-mêmes puissent être prises et imprimées – et ce, sans faire naître le moindre droit dans le chef du candidat – dans tout document relatif à art/terre et à Entre-Lacs (presse, catalogue, invitation, affiche...)
- Les sites www.entre-lacs.eu et www.art-terre.be donnent toutes les explications utiles et détaillées sur le contexte dans lequel s'inscrivent les deux manifestations et sur les sites proposés pour le travail des artistes.
- Une visite des sites est proposée par les organisateurs aux artistes intéressés :
 - **Entre-Lacs** : Les vendredi 2 décembre 2011 à 12h00 et samedi 3 décembre 2011 à 14h00 pour la visite du Lac des Espagnols à Villeneuve d'Ascq | Réservation obligatoire au +33(0)20.05.48.91 ou sur entrelacs@atelier-2.com, le point de rendez-vous vous sera communiqué lors de votre réservation.
 - **art/terre** : Les samedis 26 novembre 2011 à 14h00 et 3 décembre 2011 à 10h00 pour la visite de l'ancien canal à Comines | Réservation obligatoire au +32(0)56.56.15.15 ou sur info@art-terre.be, le point de rendez-vous vous sera communiqué lors de votre réservation.

Organisation et informations complémentaires



art/terre 2010 www.art-terre.be
Centre culturel de Comines-Warneton
rue des Arts, 2 BE-7780 Comines-Warneton | www.cccw.be
Tél. : + 32(0)56.56.15.15 - info@art-terre.be - Fax : +32(0)56.56.15.16



Partenaires : Ville de Comines-Warneton, Ministère de la Communauté française Wallonie-Bruxelles, Province de Hainaut, Briqueteries de Ploegsteert sa, Wienerberger, CERATEC, Le Courrier, No Télé, Nord Eclair



Entre-Lacs www.entre-lacs.eu
Atelier 2 - arts plastiques
Ferme Saint-Sauveur, Avenue du Bois, BP 30102,
FR-59652 Villeneuve d'Ascq | www.atelier-2.com
Tél. +33(0)20.05.48.91 – entrelacs@atelier-2.com – Fax.
+33(0)3.20.05.48.09

ATELIER 2

Partenaires : Ville de Villeneuve d'Ascq, Espace Naturel Lille Métropole, Conseil Régional Nord/Pas-de-Calais, Lead Network, Conseil Général du Nord, Lille Communauté Urbaine.

2012

ENTRE-LACS

Événement sur le
thème de l'eau

ART/TERRE

Événement sur le
thème de la terre

6

FICHE TECHNIQUE

faisant partie intégrante du dossier candidature

Cochez la case adéquate :

Dossier relatif à **Entre-Lacs**



Dossier relatif à **art/terre**



Une seule fiche technique par projet.

1. Coordonnées du ou des candidat(s) composant le groupe (max. 3 personnes)

Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	
Nom	Tél.
Prénom	Fax.
Rue et n°	Email
CP et Ville	Site
Pays	

2. Personne responsable du groupe (avec laquelle les contacts seront pris pour l'organisation concrète du séjour et du travail des artistes) :

3. Description du travail envisagé
Joindre impérativement un schéma (+ dimensions) et des explications détaillées en annexe



4. Lieu(x) ou type de lieux souhaité(s) pour l'installation du travail
Précisez ici si votre projet demande un lieu bien particulier. Le cas échéant, il est indispensable de mentionner précisément lequel en prévoyant idéalement un lieu alternatif. S'il ne s'agit pas d'un lieu public, l'organisateur vérifiera la disponibilité du lieu et la possibilité d'obtenir l'accord du propriétaire pour son utilisation.

5. Matériaux souhaités et à fournir par les briqueteries locales (détailler type de matériaux et quantités) et/ou par l'Espace Naturel Lille Métropole

6. Autres matériaux nécessaires

6.1. Quels sont les matériaux amenés par vous-même ?

6.2. Quels sont les matériaux attendus de l'organisateur ?

Partie négociable

Partie non négociable

7. Besoins en électricité
Description complète de l'outillage amené (type, consommation électrique...)

8. Description sommaire de la partie du projet réalisé en atelier et de la partie réalisée in situ.
La partie réalisée in situ doit être prépondérante sur la partie réalisée en atelier.

9. Hébergement : Je(nous) souhaite(ons) bénéficier des possibilités de logement
- Oui, pour ... personnes (nombre)
 - Non

Remarque : Famille et/ou amis ne pourront être logés en plus des artistes que dans la limite des places encore disponibles et au prix coûtant.

10. Autres remarques :

11. Annexes obligatoires :
- a. Curriculum vitae
 - b. Photocopie de la carte d'identité
 - c. Dossier présentant toute trace du travail de l'artiste (photos, schéma, articles de presse...) susceptible d'apporter au jury un aperçu significatif des activités artistiques du candidat
 - d. Photographies d'œuvres récentes
 - e. Schéma (avec dimensions) et explications détaillées du projet envisagé pour le concours.

Seules les parties des dossiers entrant dans une enveloppe de dimensions maximales de 38/25 sont renvoyés à l'expéditeur et aux frais de l'organisateur.

Ce dossier doit être envoyé soit à l'Atelier 2 soit au Centre Culturel quelque soit la candidature pour Entre-Lacs ou art/terre avant le 31 décembre 2011.